

Impôt sur le revenu—Loi

forte raison envers les ressortissants d'un pays étranger qui sont les hôtes du Canada.

Après avoir demandé à un spécialiste de se pencher sur cette affaire, nous avons appris que cette personne doit faire une demande à l'aide de certaines formules. En juin dernier, personne n'a pensé à lui envoyer les formules de demande pas plus qu'en octobre, au moment où il a écrit de nouveau, ni en novembre, ni en décembre. Il doit maintenant remettre ces formules. Je crois que c'est beaucoup exiger de la part d'un hôte de notre pays.

● (1640)

Je voudrais parler un moment des régimes enregistrés d'épargne-retraite et du fonds enregistré de revenus de retraite. Le ministre a reçu de nombreuses demandes de la part de personnes du troisième âge qui économisent depuis longtemps grâce à un régime enregistré d'épargne-retraite. Elles réclament maintenant une formule de rentes un peu plus souple. Le ministre sait pertinemment que l'Association des consommateurs canadiens fait pression depuis quelque temps pour obtenir cet assouplissement au profit des personnes âgées. Elles sont prêtes, au moment de toucher leurs prestations, à payer ce que le fisc leur réclame, mais souhaitent retirer leur revenu selon leurs propres besoins.

Peut-être savez-vous, monsieur le président, qu'aux termes du régime actuel, à 71 ans, le pensionné doit choisir entre une rente payable à 90 ans ou un versement en espèces indexé, de sorte que si, par exemple, un pensionné âgé de 71 ans dispose de \$100,000 dans son REER, il touchera environ \$9,000 par année et \$22,000 annuellement à partir de 90 ans. Bien des gens viennent me demander à quoi servent \$22,000 par année quand on a 91 ans et qu'on est perclus de rhumatismes, à supposer qu'on soit toujours en vie. On préférerait toucher une partie de ces fonds au début de la retraite alors qu'on est toujours en mesure d'en jouir, quitte à accepter les charges fiscales que cela peut occasionner.

D'autres préféreraient laisser l'argent dans le REER. Ils ne veulent pas y toucher à 71 ans. Ils souhaitent peut-être attendre à 75 ans au moment où ils auront perdu d'autres sources de revenus. Il est très malheureux que le ministre des Finances n'ait pas encore donné une réponse positive à toutes ces demandes ainsi qu'à l'Association des consommateurs canadiens, en assouplissant les modalités accessibles aux personnes âgées pour disposer de leur régime et des recettes qui en découlent.

Il me reste très peu de temps monsieur le président, mais je veux quand même ajouter un mot au sujet de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Ils sont nombreux dans ma circonscription, et aussi dans l'ensemble du pays, les personnes dynamiques qui essayent de monter une affaire et qui ont fait des projets d'expansion et prévu des emprunts en espérant profiter d'un taux d'intérêt plus raisonnable grâce à cette obligation.

Certains hommes d'affaires empruntent depuis près d'un an sur la foi des déclarations contenues dans le premier mini-budget présenté par le ministre en avril dernier. Ils accumulent des déficits énormes à cause des taux d'intérêt élevés pour contracter des emprunts à court terme. Maintenant que nous sommes presque au 31 mars, ils apprennent que si leurs travaux ne sont pas terminés avant cette date, ils devront trouver un autre moyen pour financer le parachèvement de leurs travaux. A

mon avis, c'est une attitude insensible et cruelle, monsieur le président. Il y a des gens qui ont sacrifié leurs moyens de subsistance pour se lancer en affaires. Ils ont acheté une propriété. Ils ont fait toutes sortes de démarches pour obtenir un changement de zonage. Ils ont engagé des architectes et des entrepreneurs et ils ont fait faire des évaluations. Ils ont signé des contrats et contracté des emprunts à court terme. Maintenant, ils apprennent que si le quart ou la moitié de leurs travaux ne sont pas terminés à la fin de mars, ils ne pourront pas les terminer du tout.

La viabilité financière des projets spéculatifs de ce genre dépend entièrement du chiffre d'affaires prévu de l'entreprise et de certaines prévisions en matière de dépenses. Celui qui veut se lancer en affaires verra doubler le montant de ses intérêts parce qu'il ne pourra pas obtenir une obligation pour l'expansion des petites entreprises; et pourtant, son banquier était prêt à lui accorder un prêt, même s'il n'avait aucune garantie que les dépenses subies en 1980 pourraient être amorties grâce à l'obligation.

Nous ne sommes pas encore certains que les dépenses subies avant le 31 mars pourront être amorties grâce à ces obligations. De fait, si la date limite du 31 mars n'est pas reportée et si la mesure n'a pas été adoptée à ce moment-là, je dois dire que tout ce que le gouvernement a pu dire et promettre à propos de l'instauration d'un programme d'obligations pour l'expansion des petites entreprises n'est qu'une fraude pure et simple, et je pèse mes mots. Le fait de créer l'impression chez les Canadiens qu'ils obtiendraient quelque chose alors que le gouvernement n'avait aucune intention de leur accorder quoi que ce soit constitue une fraude.

La mesure à l'étude ne prévoit aucun traitement spécial pour les agriculteurs et les pêcheurs, et c'est la situation des pêcheurs qui touche ma circonscription de plus près. Le budget Crosbie prévoyait une remise de 10c. ou de 10 p. 100 sur le prix des combustibles. Les fonctionnaires fédéraux des pêches en Colombie-Britannique parlent maintenant de percevoir un droit sur les prises ou ce qu'on appelle un loyer sur les ressources. Ce sera un impôt supplémentaire sur le revenu des pêcheurs. En outre, le gouvernement a décidé de ne pas aider les pêcheurs à assumer le prix des combustibles. Les pêcheurs trouvent cette situation inacceptable vu les avantages accordés à l'industrie laitière, aux producteurs de lait, à l'industrie du beurre et à bien d'autres industries grâce aux subventions de péréquation régionale et à d'autres programmes d'aide financière.

Le gouvernement veut imposer les pêcheurs et a décidé de ne leur accorder aucune aide spéciale pour faire face à la hausse du carburant. En imposant une taxe à la tête du puits, un prélèvement de participation canadienne et une redevance pour l'autonomie énergétique, le ministre des Finances a imposé un énorme fardeau à tous les consommateurs d'énergie, qu'il s'agisse des fabricants, des petits commerçants, des agriculteurs, des pêcheurs, des personnes qui doivent chauffer leur maison et de celles qui exploitent des services de transport. Le budget Crosbie aurait imposé le même fardeau, mais seulement aux automobilistes lorsqu'ils auraient acheté leur essence. Voilà un autre défaut du budget et le ministre devrait y remédier lorsqu'il examinera les amendements à ce projet de loi.